

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BONAVENTURE
VILLE DE NEW RICHMOND**

Règlement 1012-16 définissant les espaces verts entretenus par la Ville

Attendu que la Ville de New Richmond souhaite que les différents espaces verts de la municipalité soient bien entretenus afin qu'un milieu sain et bien entretenu la caractérise et fasse d'elle une ville accueillante et agréable à vivre;

Attendu que la Ville désire définir les différents espaces verts entretenus par elle;

Attendu que le Conseil municipal désire également faire mention de tous les noms de chemins, sections de chemins ou emplacements dont l'entretien incombe à la Ville de New Richmond en période estivale ;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller monsieur François Bujold, lors de la séance de ce Conseil tenue le 9 janvier 2017;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Querry, appuyé par madame Geneviève Braconnier et résolu qu'un règlement portant le numéro 1012-16 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1

Le préambule mentionné ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le Conseil municipal décrète par le présent règlement que la Ville de New Richmond procédera à l'entretien des chemins, sections de chemins ou emplacements mentionnés à l'Annexe A et l'Annexe B, jointes aux présentes pour en faire parties intégrantes.

Article 3

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait et adopté à New Richmond,
Ce 6^e jour de février 2017

Céline LeBlanc
Greffière

Éric Dubé,
Maire

RÈGLEMENT 1012-16 - ANNEXE A

Emplacements
Plage Henderson
Rond point intersection 132 et boul. Perron Est
Intersection ch. St-Edgar et Perron Est (face à Francofor)
Bord de route entre garage municipal et Francofor
Station de pompage SP-6 (face à Sport BG)
Caserne pompiers
Garage municipal
Pointe - Taylor
Parc Melançon
Maison des jeunes
Hôtel de Ville
Salle âge d'or
Rond point Curé - Miville
Parc rue Bert Dimock
Arena - terrains de soccer
Rond point intersection Terry Fox et des Vétérans
Terrain vacant rue des Vétérans face à la Légion
Parc Légion
CSST
Station de pompage SP-4
Rond point rue Lesseps
Rond point rue York
Rond point rue Darmouth
Rond point rue Restigouche
Rond point rue Chic Choc
Rond point rue Henderson
Terrains de soccer
Bureau accueil touristique
Terre-plein 132 face à accueil touristique
Route Maxi
Station de pompage SP-7 (chemin Pardiac)
Station d'eau potable
Accotement face Mauger Ford (côté sud du boulevard)

RÈGLEMENT 1012-16 - ANNEXE B

Emplacements
Intersection 132 et Carey Hill
Plage Henderson
Rond point intersection 132 et boul. Perron Est
Station de pompage SP-6 (face à Sport BG)
Caserne pompiers
Garage municipal
Pointe - Taylor
Portes de la Ville
Parc Melançon
Bord du pont H.-A. Leblanc
Maison des jeunes
Hôtel de Ville
Salle âge d'or
Stationnement rue Robichaud
Parc rue Bert Dimock
Arena
Rond point intersection Terry Fox et rue des Vétérans
Parc Légion
CSST
Station de pompage SP-4 (face J.Eudes Cormier)
Rond point rue Lesseps
Rond point rue York
Rond point rue Darmouth
Rond point rue Patapédia
Rond point rue Restigouche
Rond point rue Chic Choc
Rond point rue Henderson
Terrains de soccer
Rue de la Plage
Bureau accueil touristique
Terre-plein 132 face à accueil touristique
Carrefour giratoire
Route Maxi
Bassins eaux usées
Station de pompage SP-7 (chemin Pardiac)
Station d'eau potable
Puits eau potable
Station de pompage SP-6B (face à Soudex)
Sentier Rotary
Borne-fontaines